



PRÉSENTS : Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames HEMON Soizick, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs VUILLAUME Michel, DUVAL Yvonnick, LABBÉ René, Adjoint – Mesdames THOMAS Huguette, SOULAT Véronique, GOUDEDRANCHE Isabelle, GRANDIN Stéphanie, DABO Delphine, GALLOU Isabelle, LE GARREC Virginie, TARDIEU Arlette, conseillères municipales – Messieurs LEMONNIER Philippe, COURDENT Stéphane, SIGURET Jérôme, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, LESNÉ Loïc, BELLEC Loïc, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame LE SCORNET Sylvie, adjointe (procuration donnée à Madame TARDIEU Arlette, conseillère municipale),

Monsieur JENOUVRIER Stéphane, adjoint (procuration donnée à Monsieur LEMONNIER Philippe, conseiller municipal),

Madame LEPAIGNEUL Virginie, conseillère municipale (procuration donnée à Madame DABO Delphine, conseillère municipale),

Monsieur COTARMANAC'H Yves, conseiller municipal (procuration donnée à Monsieur DE LA PORTBARRÉ Dominique, Maire),

Monsieur LIDOU Yves, conseiller municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame SOULAT Véronique, conseillère municipale.

TARIFS COMMUNAUX POUR 2024

Rapporteur : Madame Catherine VILLENEUVE, Adjointe

Comme chaque année, le conseil municipal est invité à fixer les tarifs communaux relatifs aux locations de salles, cimetière, tennis, emplacements pour commerces ambulants, cirques, photocopies... La commission « Cadre de vie » s'est réunie le 11 octobre et propose l'ajout d'un tarif spécifique relatif à l'utilisation de la cuisine de la salle des fêtes. En effet, suite aux difficultés rencontrées en 2023 avec le lave-vaisselle, l'ajout d'un tarif distinct peut permettre la prise en charge des désagréments liés au non fonctionnement des équipements de cuisine.

Les autres changements portent sur l'instauration d'un tarif pour les emplacements de marché et food-trucks. Il n'y a pas de changement apporté sur les autres tarifs.

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX	Tarifs applicables au 1er janvier 2024
SALLE DES FETES	
1 - HABITANTS DE LA COMMUNE	
Bal, buffet, repas, spectacle sans la mise à disposition de la cuisine (<i>du lundi au vendredi, soit pour 1 jour</i>)	420,00 €
Bal ...avec la mise à disposition de la cuisine	470,00 €
Forfait week-end sans la mise à disposition de la cuisine : (<i>samedi et dimanche - pour les 2 jours</i>) (<i>état des lieux avec remise de clés le vendredi 13 h 30 et restitution des clés avec état des lieux le lundi matin 9h00</i>)	500,00 €
Forfait week-end avec la mise à disposition de la cuisine	550,00 €

Vin d'honneur	210,00 €
Réunion d'information	160,00 €
Assemblée générale en week-end et jours fériés	160,00 €
2 - PERSONNES HORS COMMUNE	
Bal, buffet, repas, spectacle (<i>du lundi au vendredi, soit pour 1 jour</i>)	630,00 €
<i>Bal...avec mise à disposition de la cuisine</i>	680,00 €
Forfait week-end pour les deux jours sans la mise à disposition de la cuisine (samedi et dimanche) (<i>état des lieux avec remise de clés le vendredi 13 h 30 et restitution des clés avec état des lieux le lundi matin 9h00</i>)	700,00 €
Forfait week-end avec la mise à disposition de la cuisine	750,00 €
Vin d'honneur	420,00 €
Réunion d'information	320,00 €
Assemblée générale week-end et jours fériés	320,00 €
ACOMPTE Un acompte de 150€ (déductible du montant total dû) est facturé systématiquement lors de toute réservation et n'est pas remboursable en cas d'annulation	
CAUTION (<i>chèque exclusivement</i>) Méloriens et hors commune	800,00 €
MANQUEMENT au nettoyage	30 €/l'heure
Mise à disposition de la WiFi	service offert
SALLE DES FETES POUR LES ASSOCIATIONS MELORIENNES	
1ère location	gratuité
2ème location	100,00 €
NB : Toute location non annulée 3 semaines à l'avance sera facturée	
SALLE DES FETES POUR LES ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
Location (<i>tarif préférentiel pour 1 journée</i>)	420,00 €
SALLE DE CONVIVIALITE (Vallée Verte)	
Commune (<i>Syndic, notaires, autres organismes ou assemblées hors associations</i>)	100,00 €
Hors Commune (<i>Syndic, notaires, autres organismes ou assemblées hors associations</i>)	150,00 €
CIRQUES – SPECTACLES DE MARIONNETTES	
Cirque : Forfait eau et électricité (<i>séjour de 3 jours maximum - payable à l'installation</i>)	60,00 €
Spectacle Marionnettes : Forfait nuitée pour 1 caravane (<i>payable à l'installation</i>)	15,00 €
DROITS DE PLACE	
Forfait Camions d'outillage et autres marchands (<i>payable à l'installation</i>)	30,00 €
Forfait camion marché ou food-truck (<i>payable à l'installation</i>)	50,00€ / an ou 6€ par mois
CIMETIERE	
CONCESSION	
Emplacement 2m2 - 30 ans	400,00 €
Emplacement 4m2 - 30 ans	800,00 €
COLUMBARIUM	
Location 15 ans	700,00 €

CAVURNES	
Location 15 ans	600,00 €
PHOTOCOPIES	
1 - Format A 4	
Copie recto (noir et blanc)	0,40 €
Copie recto/verso (noir et blanc)	0,80 €
copie couleur (recto) - (<i>Médiathèque seulement</i>)	1,20 €
copie couleur (recto/verso) - (<i>Médiathèque seulement</i>)	2,40 €
2 - Format A 3 (noir et blanc)	
recto	0,70 €
recto/verso	1,40 €
photocopies documents administratifs. (tarif réglementé inchangé) - page A4	0,18 €
TENNIS DETENTE	
Pour les Méloriens - Adultes	6,00 €
Hors commune - Adultes	12,00 €
Méloriens - de 12 ans	5,00 €
Hors commune - de 12 ans	6,00 €
Adhérents de l'association "Tennis de St-Méloir des Ondes"	gratuité

- Entendu cet exposé,
- Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
- 26 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les tarifs communaux pour l'année 2024.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ


